



Traité Kilaïm

Michna 9 - Chapitre 9

הלבדים אסורים, מפני שהם שועים.
פוי של צמר בשל פשתן אسور, מפני שהם חוזרים באrieg.
רבי יוסי אומר:
משיחות של אריגתן אסורות, מפני שהוא מוזל עד שלא קשור.
לא יקשר סרט של צמר בשל פשתן לחרב בו את מתניו,
אף על פי שברצואה באמצע:

Lévadim – Du feutre (fils étalés au sol sur lesquels on versait de l'eau bouillante et qu'on frappait ensuite pour que les fibres se collent entre elles) sont interdits (au titre de cha'atnez) car ils sont lissés. Il est interdit de faire un ourlet [avec un fil de] laine sur [un tissu] de lin car il entoure le tissu comme dans [le vêtement] tissé. Rabbi Yossé dit : Les ceintures en laine pourpres sont interdites car on les coud [aux tuniques en lin] avant de les nouer. On n'attachera pas une ceinture de laine à un [autre] de lin pour ceindre ses reins, même s'il y a une lanière intercalée au milieu.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions